



Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

N° 2023-16

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de services saas BL, avec Berger Levrault, 64 rue Jean Rostand, 31670 LABEGE, à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une durée d'un an, comprenant :

- BL Enfance Restauration scolaire : 1 159.92 € H.T par an
- BL Enfance Accueil Périscolaire. Centre de loisirs : 1 082.59 € HT par an
- Portail Citoyen-Module Famille-Restauration : 412.41 € HT par an
- Portail Citoyen-Module Famille-Accueils : 373.73 € HT par an

Fait à Bernes-sur-Oise, le 1/7/2023

Le Maire,

Olivier ANTU



DATE DE PUBLICATION : 26 JUIL. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.